



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(9)/CST/3
29 juin 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Comité de la science et de la technologie
Neuvième session
Buenos Aires, 22-25 septembre 2009

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire
Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer
la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)
– Comité de la science et de la technologie
Projet de plan de travail pluriannuel (quadriennal)
du Comité de la science et de la technologie

PROJET DE PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL (QUADRIENNAL)
DU COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (2010-2013)

Note du secrétariat

Résumé

Dans la décision 3/COP.8, les Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont adopté le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie) et ont demandé au Comité de la science et de la technologie (CST) d'élaborer un plan pluriannuel (quadriennal) complété par un projet de programme de travail biennal chiffré. Les deux documents devraient suivre une méthode de gestion axée sur les résultats et être conformes aux objectifs et aux résultats énoncés dans la Stratégie.

Le projet de plan de travail pluriannuel (2010-2013) exposé dans le présent document présente les résultats attendus du CST («effets escomptés»), et les indicateurs de résultat correspondants. Il contient l'orientation stratégique à donner aux travaux du CST pour les quatre prochaines années. On trouvera en complément le programme de travail biennal chiffré (2010-2011) (ICCD/COP(9)/5/Add.3).

Dans la même décision, le CST a été chargé au premier chef de la réalisation de l'objectif opérationnel 3 de la Stratégie, qui contient six types de résultats. À cet égard, le présent document définit les effets escomptés, qui se rapportent aux résultats stratégiques sur lesquels le Comité se penchera en priorité et dont la réalisation appelle la contribution de celui-ci. Le plan de travail pour la période 2010-2013 vise à améliorer et à harmoniser les méthodes de supervision et d'évaluation de l'impact de la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et régional. Le CST contribuera à la mobilisation accrue de la communauté scientifique aux fins de la mise en œuvre de la Convention et donnera des conseils pertinents pour l'élaboration de politiques. Le CST bénéficie de l'appui du secrétariat de la Convention pour les travaux qu'il entreprend afin d'obtenir les effets escomptés définis dans son plan de travail.

I. CONTEXTE

1. Dans la décision 3/COP.8, les Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont adopté le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie). Dans la même décision, le Comité de la science et de la technologie (CST) a été chargé au premier chef de la réalisation de l'objectif opérationnel 3, relatif à la science, à la technologie et aux connaissances, ainsi que d'un rôle d'appui pour la mise en œuvre de l'objectif opérationnel 1, relatif au plaidoyer, à la sensibilisation et à l'éducation.
2. Au paragraphe 3 de la décision 3/COP.8, les Parties ont demandé aux divers organes de la Convention d'établir leurs programmes de travail pluriannuels (quadriennaux) respectifs selon une méthode de gestion axée sur les résultats, conformément à la Stratégie, et de rendre compte des progrès dans l'exécution de ces programmes au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC). La Conférence des Parties prendra les décisions voulues sur la base des recommandations du Comité. Dans la même décision, elles ont également demandé au CST de présenter son projet de programme de travail chiffré à la neuvième session de la Conférence des Parties, pour examen et adoption.
3. À la septième réunion du CRIC et à la première session extraordinaire du CST, tenues à Istanbul, les Parties ont recommandé aux divers organes de la Convention de simplifier et d'intégrer davantage leurs plans et programmes de travail en précisant leurs rôles et leurs domaines d'activité et en proposant des plans et programmes de travail viables et applicables débouchant sur des résultats concrets et mesurables. À la première session extraordinaire du CST, elles ont par ailleurs recommandé au Bureau du Comité d'identifier les priorités parmi les effets escomptés du plan de travail du CST pour examen à sa neuvième session.
4. Dans ce contexte, le plan de travail du CST (2010-2013) vise à donner à celui-ci une orientation stratégique afin de lui indiquer ce qu'il devra avoir accompli dans quatre ans. Les effets escomptés correspondent aux résultats stratégiques que visera le CST et dont la réalisation exige la contribution de celui-ci. Les indicateurs de résultat servent à évaluer dans quelle mesure les résultats ont été atteints et ils font également état de l'engagement du CST dans des domaines particuliers.
5. Le plan de travail du CST a été aligné sur celui du secrétariat et une analyse de cohérence a été menée en suivant la même méthode de gestion axée sur les résultats. Cette procédure a permis d'identifier clairement les rôles et les domaines thématiques respectifs de ces organes: les effets escomptés et les indicateurs de résultat correspondants tiennent compte respectivement du rôle consultatif du CST et du soutien technique fourni par le secrétariat. Le secrétariat joue un rôle essentiel dans la mesure où il aide le CST à atteindre ses résultats attendus et, à cette fin, le programme de travail du secrétariat revêt également une importance fondamentale. Le présent document doit donc être rapproché du document ICCD/CRIC(8)/2 et de ses additifs, qui contiennent les plans de travail d'autres institutions et organes de la Convention, ainsi que du document ICCD/COP(9)/5 et de ses additifs, qui donnent des informations sur les besoins en ressources des institutions et des organes de la Convention, et concernant la méthode de gestion axée sur les résultats qui est utilisée dans les documents.

II. PRIORITÉS DU COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE POUR 2010-2013

6. La Stratégie établit que le CST a pour priorité, au cours de la période 2008-2018, d'élaborer «en coopération avec les institutions compétentes, des outils et des méthodes, ainsi que des bases de référence biophysiques et socioéconomiques sur la désertification/dégradation des terres au niveau national» et «en coopération avec les institutions compétentes, des méthodes et directives pour le suivi et l'évaluation des tendances en matière de désertification/dégradation des terres». En outre, dans la décision 3/COP.8, le COP a chargé expressément le CST de: formuler des avis sur la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 1, 2 et 3 de la Stratégie.

7. En réponse à cette demande, le bureau du CST a sélectionné, dans le cadre d'une approche participative, un ensemble minimum d'indicateurs d'impact (exposés dans le document ICCD/COP(9)/CST/4), dont l'utilisation devra être recommandée aux Parties touchées. Ces indicateurs devraient être considérés comme la base de travaux futurs d'affinement, de consolidation et d'harmonisation visant à autoriser la comparaison et à faciliter l'échange et le partage des informations, des données et de la technologie.

8. Plusieurs questions doivent être abordées pendant la période d'intersession afin de garantir l'utilisation effective des indicateurs au cours du premier cycle d'établissement de rapports en 2012. L'ensemble minimum d'indicateurs d'impact devrait être consolidé et affiné à la faveur de contributions, notamment, de la première Conférence scientifique tenue dans le cadre de la Convention. Il faut en outre élaborer les stratégies et méthodes requises pour examiner le renforcement des capacités, l'accès aux données et à l'information, et l'harmonisation relative des méthodes afin de promouvoir l'utilisation de l'ensemble consolidé d'indicateurs et l'établissement de bases de référence et d'objectifs correspondants.

9. La Stratégie et le remaniement du fonctionnement du CST exigent que l'on comprenne mieux les processus de désertification et de dégradation des terres au regard de l'évolution des tendances en matière d'écosystèmes de façon à ce que la Conférence des Parties prenne des décisions éclairées, notamment en organisant les sessions du CST principalement sous la forme de conférences scientifiques en collaboration avec les principaux établissements scientifiques. Les thèmes et les résultats de la conférence devraient servir à la mise en œuvre de la Stratégie et à améliorer la prise de décisions. Le CST devrait identifier ces thèmes et formuler des recommandations pour adoption par la Conférence des Parties. Il devrait également formuler des recommandations afin de définir d'autres moyens de nouer le dialogue avec des réseaux et des établissements scientifiques hors du cadre de la conférence scientifique, et faire davantage appel à des correspondants dans les domaines de la science et de la technologie nommés par les Parties.

10. La Stratégie a identifié la nécessité de connaître les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse, et la remise en état des terres dégradées. Cela suppose une coopération accrue entre le CST et les organes subsidiaires scientifiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique. Les moyens et mécanismes permettant le renforcement de la coopération devraient être passés en revue et étoffés, de même que les thèmes devant faire l'objet d'un examen conjoint.

Résultat 3.1: Un soutien est apporté pour le suivi national de l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques et l'analyse de la vulnérabilité correspondante dans les pays touchés.

Risques/hypothèses: La volonté politique des Parties et la faible capacité de certains pays touchés

Effets escomptés (2010-2013)	Indicateurs de résultat (2010-2013)
3.1.1 Utilisation par les Parties d'un ensemble consolidé d'indicateurs d'impact	Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 sont mesurés au regard d'un ensemble consolidé d'indicateurs d'impact
3.1.2 Utilisation par les Parties de méthodes progressivement harmonisées pour mesurer les progrès au regard de l'ensemble consolidé d'indicateurs d'impact	Augmentation du nombre de pays utilisant les méthodes harmonisées
3.1.3 Adoption par les Parties de mesures visant à satisfaire les besoins en matière de renforcement des capacités dans l'optique de l'utilisation d'indicateurs d'impact et de l'établissement d'objectifs et de données de référence	Décision de la Conférence des Parties relative à un programme en matière de renforcement des capacités dans l'optique de l'utilisation d'indicateurs d'impact

Résultat 3.2: Une base de références est constituée à partir des données les plus fiables disponibles concernant l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques, et les approches scientifiques en la matière sont peu à peu harmonisées.

Risques/hypothèses: La volonté politique des Parties et la faible capacité de certains pays touchés

Effets escomptés (2010-2013)	Indicateurs de résultat (2010-2013)
3.2.1 Établissement par les Parties des bases de référence nationales et régionales pour l'élaboration de l'ensemble consolidé d'indicateurs à partir de critères convenus d'un commun accord	Examen comparatif des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3

Résultat 3.3: Les facteurs biophysiques et socioéconomiques et leurs interactions dans les zones touchées sont mieux connus, ce qui permet d'améliorer le processus décisionnel.

Risques/hypothèses: La volonté politique des Parties et l'engagement des régions

Effets escomptés (2010-2013)	Indicateurs de résultat (2010-2013)
3.3.1 Examen par les Parties des thèmes prioritaires sélectionnés par le CST en tant que nouvelles problématiques fondamentales	Prise en compte, dans les décisions de la Conférence des Parties, des recommandations du CST sur les thèmes prioritaires

Résultat 3.4: Les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées sont mieux connues, ce qui permet de mettre au point des outils d'aide à la décision.	
Risques/hypothèses: La volonté politique des Parties et l'engagement des organes scientifiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique	
Effets escomptés (2010-2013)	Indicateurs de résultat (2010-2013)
3.4.1 Renforcement de la coopération scientifique et de l'échange de connaissances avec les organes subsidiaires scientifiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la biodiversité	Conclusion d'un accord entre les trois conventions en vue du renforcement de la coopération scientifique et l'échange de connaissances
3.4.2 Identification par les Parties de questions pertinentes ayant trait aux interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation de la sécheresse et à la remise en état des terres dégradées	Examen conjoint par les trois conventions d'une décision prise par la Conférence des Parties sur des questions pertinentes

Résultat 3.6: Les réseaux et les établissements scientifiques et technologiques compétents dans les domaines de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont invités à apporter leur soutien pour la mise en œuvre de la Convention.	
Risques/hypothèses: La volonté politique des Parties et l'engagement des réseaux et des établissements scientifiques (y compris les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile) dans les pays touchés	
Effets escomptés (2010-2013)	Indicateurs de résultat (2010-2013)
3.6.1 Accord des Parties sur des moyens efficaces de faire participer les réseaux et les établissements scientifiques au processus de mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à des mesures connexes	Décision de la Conférence des Parties sur les moyens efficaces de faire participer les réseaux et les établissements scientifiques au processus de mise en œuvre de la Convention et à des mesures connexes

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

11. Compte tenu des directives énoncées dans la Stratégie, des décisions de la Conférence des Parties, ainsi que des dispositions de la Convention et des recommandations du CST à sa première session et du CRIC à sa septième session, le projet de plan de travail proposé pour la période 2010-2013 identifie huit effets escomptés pour le CST, structurés autour des résultats de l'objectif opérationnel 3 sur la science, la technologie et les connaissances. Ce projet de plan de travail définit la marche à suivre dans la pratique pour la mise en œuvre de la Stratégie, tout en fixant des priorités précises pour les travaux que devra mener le CST au cours des quatre prochaines années.

12. La mise en œuvre effective du plan de travail (2010-2013) est essentielle pour accomplir des progrès sur le plan de la surveillance et de l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre de la Convention. Dans le projet de plan de travail (2010-2013), le CST veille à ce que les décisions de la Conférence des Parties reposent sur des connaissances scientifiques solides et vise à renforcer la coopération avec d'autres conventions. Il entend coordonner son action avec celle d'autres organes subsidiaires de la Convention sur la lutte contre la désertification et recherche des moyens de catalyser le renforcement des capacités dans les pays touchés et d'harmoniser les volets politiques et scientifiques du processus d'établissement de rapports (2010-2013).

13. À la lumière des recommandations de son Bureau, le CST voudra peut-être envisager d'approuver la proposition relative au projet de plan de travail quadriennal (2010-2013).
